

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 29 juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 22 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de M. Yves FERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. René LEMERLE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA

Absents : Mmes Sandra AUJOL, Caroline LESENS, MM. Marien DUFOURD, Jean-Marc LAVIGNE.

Secrétaire de séance: Mme Danielle RANCY

### 2023-34: RENOUELEMENT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS AUVERGNE

M. le 2<sup>ème</sup> adjoint expose à l'assemblée que le Conservatoire des Espaces Naturels AUVERGNE (CENA) a deux principaux axes d'intervention :

- la préservation et la gestion d'un réseau de sites naturels au travers de la maîtrise foncière ou d'usage,
- l'appui des politiques publiques en faveur de la biodiversité

Le bail emphytéotique sur les parcelles des Toises est un des trois contrats de gestion existants entre la commune de Mur sur Allier et le CEN AUVERGNE, il arrive à échéance le 13 juillet 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler le bail emphytéotique avec le CEN AUVERGNE portant sur les parcelles ci-dessous:

- AA 6 Les Gravières	3 060 m <sup>2</sup>
- AA 23 Communal des Toises	91 731 m <sup>2</sup>
- AA 24 Communal des Toises	474 m <sup>2</sup>
- AA 25 Communal des Toises	220 m <sup>2</sup>
- AA 27 Communal des Toises	6 153 m <sup>2</sup>
- AA 29 Communal des Toises	50 356 m <sup>2</sup>

Soit une surface totale de 15,1994 ha, la parcelle AA 15 étant retirée du bail car concernée par le projet de travaux d'aménagement en lien avec le développement de la mobilité douce sur la commune.

- de renouveler le bail emphytéotique pour une durée de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de renouveler le bail emphytéotique avec le Conservatoire des Espaces Naturels AUVERGNE pour une durée de 18 ans, pour les parcelles détaillées ci-dessus,
- **ACCEPTE** de verser au CEN AUVERGNE une redevance annuelle d'un euro symbolique et de prendre en charge la moitié des honoraires du notaire pour la rédaction et l'enregistrement du bail emphytéotique,
- **AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint ayant délégation à signer ledit bail et tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 3 juillet 2023,  
Certifiée transmise en Préfecture, le 3 juillet 2023,

Pour le Maire, par délégation,  
Le 2ème adjoint,  
Yves FERRIER